

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 18 octobre 2006

Messagerie

Projet de loi

approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2007

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 160, alinéa 1, lettre a, de la constitution genevoise, du 24 mai 1847;

vu l'article 37, lettre a, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973;

vu la décision du Conseil d'administration des Services industriels de Genève, du 14 septembre 2006,

décède ce qui suit :

Art. 1 Budget d'exploitation

Le budget d'exploitation des Services industriels de Genève est approuvé conformément aux chiffres suivants :

	F
a) total des produits	898.5 millions
b) marge brute d'exploitation	247.8 millions
c) résultat opérationnel	165.3 millions
d) résultat net de l'exercice	104.8 millions
e) cash flow de gestion	52.0 millions

Art. 2 Budget d'investissement

Le budget d'investissement des Services industriels de Genève, s'élevant à 131,4 millions de F d'investissements opérationnels nets et 4 millions de F d'investissements financiers, est approuvé.

Art. 3 **Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le Conseil d'Etat vous transmet le projet de budget 2007 des Services industriels de Genève (ci-après : SIG) tel qu'il a été adopté par son Conseil d'administration en date du 14 septembre 2006 et vous propose de l'approuver également.

1. Commentaires généraux

Les SIG déploient des efforts considérables pour augmenter la transparence de leur gestion et de leur comptabilité. La compartimentation des activités est en voie d'être pleinement réalisée.

Ainsi le budget 2007 traduit un certain nombre de changements d'importance pour SIG. Parmi ceux-ci, il est utile de souligner que ce budget est celui d'une nouvelle organisation avec la mise en œuvre associée d'un modèle économique dont les implications budgétaires et de gestion sont nombreuses et décrites plus loin. De plus, le budget 2007 intègre une baisse importante du timbre d'acheminement en électricité tout en reflétant une hausse sensible des achats d'énergie.

En effet, même si le total des produits de 898,5 millions de francs, reste à des niveaux comparables aux années précédentes, il traduit des facteurs contraires dont les principaux sont la hausse des consommations en électricité et en gaz naturel, la baisse du timbre d'acheminement de l'électricité et une nouvelle tarification gazière. Les achats d'énergie sont en forte hausse (+62 millions de francs) par rapport aux années précédentes car ils reflètent la hausse des prix d'achat du gaz et de l'électricité liée à l'évolution des marchés de l'énergie et des matières premières. Les marges résultant des ventes de gaz naturel restent relativement constantes, malgré l'introduction d'une nouvelle tarification gazière. Par contre, les marges sur l'électricité sont orientées à la baisse de manière contrôlée et permettent ainsi d'assurer une meilleure compétitivité des entreprises genevoises en comparaison des tarifs pratiqués en Suisse.

Dans ce contexte, des gains de productivité ont permis de contenir la hausse des charges d'exploitation alors même qu'elles comportent des dépenses nouvelles dont les principales sont les dépenses associées au changement statutaire des collaborateurs des eaux usées, aux frais de la

nouvelle crèche, aux ressources supplémentaires pour l'élaboration d'une stratégie thermique (raccordement aux réseaux de chaleur notamment), ainsi qu'aux coûts liés au programme de maîtrise de la consommation de l'énergie sur 5 ans, destiné à ramener la consommation électrique par habitant à Genève, à son niveau de 1990.

Ce programme de maîtrise de la consommation d'énergie s'inscrit dans la suite de la Nouvelle Offre Electricité (NOE). Pour rappel, NOE est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2004,. Elle a été élaborée pour répondre aux attentes des clients, tant au niveau de la structure tarifaire que des prix facturés. NOE est destinée à induire une baisse moyenne de 10% sur les tarifs, ainsi qu'à favoriser une utilisation rationnelle de l'énergie, ce en adéquation avec la politique cantonale applicable en la matière. Lors de l'entrée en vigueur de NOE, le montant de la baisse fut estimé sur la base du volume du chiffre d'affaire de l'électricité vendue en 2002, à un montant annuel de l'ordre de 50 millions de francs.

Relevons toutefois que la baisse du prix sera d'autant plus importante que le consommateur pourra répartir sa consommation ou utiliser sa puissance de manière judicieuse.

C'est précisément pour cette raison que les mesures d'accompagnement suivantes, également approuvées par le Conseil d'Etat, ont mises sur pied à l'occasion de l'entrée en vigueur de NOE :

- création d'un fonds de 7 millions de francs destiné à financer des mesures en faveur d'une consommation d'énergie rationnelle pour les sites consommant au moins 1 GWh par an;
- mise à disposition d'une somme de 3 millions de francs destinée à financer des mesures permettant de diminuer l'impact de la nouvelle tarification, en cas d'augmentation de la facture d'électricité due à ladite tarification.

Suite au report de l'entrée en vigueur de NOE, initialement prévue au premier juin 2004, les SIG ont également accordé un rabais à leur clientèle qui a généré une réduction des produits de 12,965 millions de francs en 2004.

Les mesures d'accompagnement susmentionnées ont fait l'objet d'un rapport d'évaluation démontrant qu'en novembre 2005, elles n'avaient pas encore déployé l'entier des effets escomptés. Cela était dû pour une part, au fait que leur mise en œuvre avait pris un certain temps et d'autre part au fait que les bénéficiaires potentiels avaient tardé à déposer leurs requêtes.

Ainsi, le 25 janvier 2006, le Conseil d'Etat a approuvé la décision du conseil d'administration des SIG de prolonger l'existence du fonds de 7 millions de francs jusqu'à l'entrée en force d'une nouvelle loi sur le marché

de l'électricité, mais au plus tard au 31 décembre 2007. A cette occasion, le Conseil d'Etat a également décidé d'entériner la décision d'attribution du solde du budget de 3 millions de francs à des mesures de sensibilisation aux mesures d'économies auprès de la population genevoise.

Une nouvelle baisse du tarif de l'électricité est prévue pour le 1^{er} janvier 2007 (révision des tarifs du timbre d'acheminement) et à ce titre, le Conseil d'Etat a approuvé, le 7 juin 2006, les décisions du conseil d'administration des SIG d'anticiper la révision des tarifs du timbre d'acheminement de l'électricité en rétrocédant aux consommateurs 21 millions de francs au courant de l'été 2006, ainsi qu'en allouant la somme de 21 millions de francs au programme de maîtrise de la consommation d'énergie évoqué plus haut.

Rappelons ici que l'étendue du mandat constitutionnel et légal confié aux SIG ne se limite pas aux prestations de service public au sens strict (fourniture de l'électricité, de l'eau, du gaz, de l'énergie thermique, traitement des déchets, évacuation et traitement des eaux usées, ainsi que prestations et services en matière de télécommunication). La loi leur impose également une participation active à la mise en œuvre de la conception générale en matière d'énergie et autorise, pour ce faire, les SIG à fournir tout un ensemble de prestations d'intérêt général. En particulier, les SIG s'engagent dans la planification énergétique territoriale, le développement de nouvelles énergies renouvelables ainsi que les réseaux de distribution de celles-ci.

Ainsi avec des dépenses brutes de 154 millions de francs, les investissements sont à un niveau élevé, le plus élevé de ces dernières années, et reflètent la volonté de SIG d'assurer une fiabilité et une sécurité optimales de ses prestations dans la distribution et le traitement de ses produits et services. Parmi les dépenses nouvelles, le projet Genève-Lac-Nations devrait conduire aux plus fortes dépenses d'investissement. Le projet de raccordement du réseau de chaleur des SIG sur Meyrin, lié aux orientations futures de la stratégie thermique en cours de développement, est inclus pour tirer profit de la fenêtre d'opportunité de l'actuel chantier du tram en cours de réalisation. La rénovation du poste de Renfile et une installation de valorisation des mâchefers font partie de projets nouveaux destinés à assurer le meilleur rapport coût/qualité des prestations des SIG. La construction d'une nouvelle crèche et la valorisation patrimoniale et didactique du site de Vessy font également partie des investissements figurant au budget 2007.

Ainsi le cash flow de l'exercice 2007 devrait atteindre 52 millions de francs, en baisse de 50% par rapport au budget 2006, mais reste en conformité avec les objectifs fixés en 1999 de le maintenir à un niveau supérieur à 50 millions de francs.

La politique menée par SIG depuis quelques années prend ainsi tout son sens puisqu'elle peut maintenir un autofinancement complet de toutes ses activités et se préparer à des défis d'une autre ampleur avec le transfert des actifs des eaux usées et des Cheneviers et l'ouverture possible des marchés de l'électricité en 2008.

2. Forme du budget 2007

Le budget 2007, à l'instar du budget 2006, est présenté selon le modèle de gestion SIG (sensiblement différent des états financiers aux normes IFRS) par secteur d'activités stratégiques (SAS) à savoir Eau, Gaz/Chaleur, Electricité, Télécom, Valorisation des déchets et Services.

Cependant, le présent budget a la particularité de marquer trois transitions majeures par rapport aux années précédentes :

- la nouvelle organisation SIG depuis le 1^{er} janvier 2006 qui fait évoluer le périmètre de chaque secteur d'activité stratégique (SAS), notamment le SAS Services qui ne comprendra, dès 2007, que des activités en concurrence;
- la mise en place progressive du nouveau modèle économique de SIG par Unités d'Affaires, permettant de répondre durant les prochains exercices à l'évolution de l'environnement interne et externe (séparation comptable entre activités de nature différentes). Ce nouveau modèle économique a pour effet, dans le budget 2007, de généraliser les contrats de services, négociables, entre Unités d'Affaires, et de réduire l'utilisation systématique de clefs de répartition pour attribuer les frais indirects et de structure. Les soldes résiduels et revenus de services de support restent répartis selon des clés de répartition

De ce fait, la comparaison entre ce budget 2007 et le budget 2006 tel qu'il avait été soumis au Grand Conseil en 2005 n'est pas immédiate.

3. Comparaison Budget 2007 et Budget 2006

Produits

Les produits s'élèvent à 898,5 millions de francs, en hausse de 14 millions de francs par rapport au budget 2006 :

Cette progression est due :

- aux ventes de gaz pour 37 millions de francs avec une hausse des volumes de 6% et la répercussion de l'augmentation des achats d'énergie sur les clients ;

- à la couverture par le fond d'assainissement, des charges additionnelles des Eaux Usées, suite au transfert du personnel de l'Etat à SIG pour 7 millions de francs ;
- à la croissance des ventes Telecom pour 3 millions de francs.

Ceci est partiellement compensé par la baisse :

- des ventes d'électricité de -30 millions de francs, résultante de la réduction des revenus d'acheminement de l'électricité de -42 millions de francs d'une part et de l'augmentation des volumes d'autre part (+1.3%) ;
- des Services pour -5 millions de francs : une partie des revenus (location d'immeubles, ingénierie de projets) est transférée, le SAS Services ne comprenant plus, dès 2007, que des activités en concurrence.

Achats

Les achats d'énergie sont en hausse de 62 millions de francs :

- moitié pour l'électricité avec la fin de contrats majeurs à long terme avec EOS-Lausanne dès le 1 octobre 2007 (fin des contrats d'approvisionnement conclu dans le cadre de la restructuration d'EOS en 2001), et
- moitié pour les achats de gaz (approvisionnement à 100% par Gaznat-Vevey).

Environ 80% de la hausse tient à l'effet prix des matières premières et 20% à l'augmentation des volumes, notamment ceux de gaz.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation (345,4 millions de francs) sont en hausse par rapport au budget 2006 de +4 millions de francs. Elles restent donc globalement stables et illustrent ainsi des gains de productivité (environ 7 millions de francs), alors même que les charges comportent des dépenses nouvelles dont :

- programme de « Maîtrise de l'Energie » : une enveloppe globale de 21 millions de francs a été débloquée sur 5 ans dans le cadre de ce programme destiné à ramener la consommation électrique par habitant à Genève à son niveau de 1990. En 2007, ce programme aura pour effet une augmentation des charges d'exploitation de 4,2 millions de francs ;
- changement de statut des collaborateurs des Eaux Usées : 3,1 millions de francs ;
- nouvelle crèche : frais de la nouvelle crèche pour 0,8 million de francs à compter du 1^{er} juillet 2007 ;
- stratégie thermique : nouvelles ressources pour l'élaboration de la stratégie thermique pour 1 million de francs.

Les charges de personnel augmentent de 3,7 millions de francs suite notamment à :

- une adaptation des salaires (indexation et augmentation réelle) estimée à 1,5% comparable à celle de 2006 ;
- un impact du changement de statut des collaborateurs Eaux usées ayant opté pour le statut SIG, certains avec effet au 1^{er} janvier 2006 et d'autres au 1^{er} janvier 2007 comme relevé plus haut.

Endettement et charges financières

Les charges financières se portent pour le B2007 à 10,5 millions de francs en baisse de 7,4 millions de francs par rapport au Budget 2006. SIG poursuit son désendettement et la dette financière à long terme passera en effet de 400 millions de francs à fin 2005 à 210 millions fin 2007.

En 2007, il est prévu de rembourser un emprunt bancaire de 50 millions (3,21%) et le solde de 20 millions sur l'emprunt relatif à la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny (SFMCP) (2,25%). Aucun refinancement n'est prévu en 2007. Cependant, en préparation du transfert de certains actifs de l'Etat de Genève prévu en 2008, les opérations de financement menées à cet effet dès 2006 devraient se poursuivre en 2007.

Investissements

Le budget 2007 prévoit des investissements bruts de 154,0 millions de francs. Ce budget d'investissement en augmentation par rapport à 2006 (+3,8 millions de francs) porte notamment sur :

- réseaux (103 millions de francs en 2007): effort marqué pour assurer une fiabilité et une sécurité des prestations (+15,8 millions de francs par rapport à 2006) avec des projets comme Genève-Lac Nations (11 millions de francs), la continuation de l'élimination des fontes grises (10,5 millions de francs), etc.
- production et de la capacité de traitements (30,2 millions de francs en 2007): fin des travaux du nouveau réservoir prévu à Chouilly (6,5 millions de francs), une installation de valorisation des mâchefer (3,9 millions de francs)
- autres investissements (20,7 millions de francs) : système d'information (6,2 millions de francs), construction d'une crèche (3,6 millions de francs), construction du musée de Vessy (3,0 millions de francs).

En ce qui concerne les investissements financiers, l'assainissement de Gaznat-Vevey (6 millions de francs) se poursuit.

Contributions en faveur des collectivités publiques

La totalité des contributions en faveur des collectivités publiques s'élève à 55,0 millions de francs en baisse de -1,3 millions de francs par rapport au budget 2006. Rappelons que la hausse réelle des redevances de près de 20 millions de francs en 2006 n'avait pas été prévue au budget 2006. Ainsi l'écart entre budgets 2006 et 2007 tient essentiellement à la diminution des revenus de l'électricité.

Les contributions principales se décomposent comme suit :

34,0	Redevance pour l'occupation du domaine public
5,0	Rémunération du capital de dotation
5,1	Redevances hydrauliques pour les barrages de Verbois et du Seujet
4,2	Subvention versée au fonds d'énergie des collectivités publiques
3,0	Redevances pour les captages d'eau souterraine
0,6	Gratuité offerte sur le traitement des déchets provenant d'œuvres caritatives
0,4	Taxe de pompage de l'eau du Rhône pour l'usine des Cheneviers
2,6	Subvention aux auto-producteurs d'électricité

Cash-flow de gestion

Dans ce contexte, le cash-flow de l'exercice 2007 devrait atteindre 52 millions de francs, en baisse d'environ 50% par rapport au budget 2006. L'électricité avec la baisse des prix d'acheminement conjuguée à la hausse du prix d'achat de l'énergie explique 83% de cette dégradation de -53 millions de francs.

4) Commentaires sectoriels Budget 2007 par rapport au Budget 2006

SAS Eau

Le cash flow de gestion prévu à 13,7 millions de francs est en légère progression de 1,2 million de francs par rapport au budget 2006 grâce à une plus grande participation des clients aux investissements dans l'Eau Potable. Le transfert d'une grande partie des employés des Eaux Usées, de l'Etat vers SIG, amène des charges supplémentaires couvertes par le fond d'assainissement pour 3,1 millions de francs en 2007.

SAS Gaz et chaleur à distance

Le cash flow de gestion s'établira à -17,2 millions de francs, une situation encore plus défavorable qu'au budget 2006 par l'augmentation marquée des investissements bruts : 35,7 millions de francs en 2007 contre 27,0 millions de francs en 2006. Cela s'explique essentiellement par l'accélération du programme de remplacement des canalisations en fonte grise pour des raisons

de sécurité de réseau, du lancement du projet Genève-Lac-Nations et du raccordement du réseau de chaleur SIG sur Meyrin. Les augmentations du prix des matières premières sont répercutées dans le prix de vente aux clients.

SAS Electricité

Le cash-flow de l'électricité diminue fortement à 86,2 millions de francs, une baisse de 44 millions de francs par rapport à 2006. Ceci est dû à :

- une baisse des produits (-30 millions de francs),
- une hausse des achats d'énergie de 18% soit +31 millions de francs,
- une baisse des charges d'exploitation et des charges financières.

SAS Telecom

En 2007, le cash-flow de ce secteur devrait devenir positif à 0,9 million de francs contre -4,7 millions de francs en 2006 grâce à une forte croissance des ventes et de moindres investissements.

SAS Valorisation des déchets

Le cash-flow s'établit à -22,4 millions de francs, une situation qui se détériore de -5,8 millions de francs par rapport au budget 2006.

Ceci résulte de la hausse des charges d'exploitation de l'usine des Cheneviers (évacuation des déchets ultimes liées aux tonnages de déchets à incinérer plus importante), d'une attribution plus lourde des frais de structure ainsi que d'investissements pour valoriser les mâchefers.

La perte définitive des approvisionnements vaudois collectés par Valorsa suite à la mise en service de Tridel-Lausanne et le transfert de l'incinération des boues d'épuration séchées vers la filière « cimentiers » ont été compensés par des apports en Déchets Industriels du canton en raison de la relance du secteur de la construction et par des déchets ordinaires des zones d'apports externes.

SAS Services

Le cash-flow s'établit à -9,3 millions de francs, en baisse de -6,0 millions de francs par rapport à 2006. Ceci est dû d'une part à une diminution des revenus et d'autre part à la nouvelle organisation des SIG avec une attribution directe de ressources humaines dédiées se traduisant directement dans les coûts aux Services, et enfin par la mise en œuvre progressive du modèle économique avec une revalorisation des flux internes à SIG de manière à accroître la transparence des états financiers de SIG.

Une réflexion stratégique est actuellement menée sur ce secteur dans le but de le rendre financièrement autonome.

4. Conclusion

Comme au cours des années précédentes, les SIG continuent à assainir leur situation financière et font passer leur dette de 400 millions de francs à fin 2005 à 210 millions de francs à fin 2007.

Les SIG déploient, par ailleurs des efforts considérables pour augmenter la transparence de leur gestion et de leur comptabilité. La compartimentation des activités est en voie d'être pleinement réalisée. De plus, le budget 2007 intègre une baisse importante du timbre d'acheminement en électricité.

La politique menée par SIG depuis quelques années prend ainsi tout son sens puisqu'elle peut maintenir un autofinancement complet de toutes ses activités et se préparer à des défis d'une autre ampleur avec le transfert des actifs des eaux usées et des Cheneviers et l'ouverture possible des marchés de l'électricité en 2008.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous propose, Mesdames et Messieurs les députés, d'approuver ce projet de loi.

Annexe :

Projet de budget 2007 (Note du SGC : ce document sera déposé sur la table dans la salle des Pas-Perdus)